

Présentation PowerPoint de la FLM à l'occasion de la réunion du Conseil en septembre 2002 à Wittenberg, Allemagne. © LWF/D.Zimmermann

Bureau de la planification

Le Bureau de la planification aide à la coordination entre les programmes de la FLM et l'unité des objectifs qu'elle poursuit. La planification des programmes interdépartementaux, la fixation des priorités, les études communes et l'évaluation des activités relèvent de ses attributions. Il est aussi responsable de la planification et de la logistique des réunions du Conseil ainsi que des fonctions du Conseil et d'autres questions s'y rapportant pendant les Assemblées de la FLM.

Coordination des programmes

Il s'est avéré nécessaire d'adopter une approche plus intégrée des activités de la FLM. Bien que les départements aient un mandat spécifique à mener à bien, une approche interdépartementale, fondée sur la coopération, s'impose pour la mise en œuvre des programmes. Le personnel du Secrétariat a créé un système de coordination des activités pour améliorer le partage des informa-

Équipes de travail interdépartementales

Équipe de travail « Europe »

Équipe de travail « Afrique »

Équipe de travail « Amérique latine »

Équipe de travail « Asie »

Équipe de travail « Développement des ressources humaines »

Équipe de travail « Rôle des hommes et des femmes »

Équipe de travail « Jeunes et enfants »

Équipe de travail « Formation œcuménique »

Équipe de travail « Affaires œcuméniques »

Équipe de travail « Services informatiques »

Équipe de travail « Finances »

Équipe de travail « Relations entre luthériens et juifs »

Équipe de travail « Affaires internationales et droits de la personne »

Équipe de travail « sida »

Équipe de travail « Personnes handicapées »

Équipe de travail « Sexualité humaine »

Équipe de travail « World Wide Web »

Équipe de travail "Environnement"

Équipe de travail « MaRS »

Comité interdépartemental pour les publications

Comité de classification des postes

Comité interdépartemental d'examen des projets

tions et éviter le chevauchement des efforts. Des Équipes de travail interdépartementales fonctionnent dans un grand nombre de domaines et sont l'occasion d'échanger des informations et d'élaborer une approche commune sur les questions abordées dans chaque département et chaque bureau. Toutes les équipes ont un rôle consultatif auprès du membre du personnel responsable d'un programme. Dans les domaines concernant les lignes directrices et les principes directeurs de la FLM en général, elles sont responsables vis-à-vis du Bureau du Secrétaire général.

Un certain nombre de questions regroupant plusieurs domaines à la fois sont aussi coordonnées par ce Bureau. En voici quelques exemples :

 L'Accord cadre de coopération en matière de programmes (ACCP) correspond à la demande des agences de soutien qui souhaitaient une harmonisation des exigences concernant les rapports et tout ce qui touchait à la coopération multilatérale. L'ACCP permet une meilleure planification commune et favorise la coopération en même temps qu'il règle la question des responsabilités et la répartition du travail entre la FLM et les agences de soutien. Cet accord a été adopté à l'époque de la Neuvième Assemblée et signé par des agences de soutien dans les Pays Nordiques, en Australie, aux États-Unis et au Canada. En 2000, une deuxième version de l'ACCP a été élaborée et signée par les mêmes agences pour une période de cinq ans, de 2001 à 2005. Un formulaire d'engagement annuel est soumis chaque année par les agences, avec indication de l'engagement ferme pris pour une année et une projection sur trois ans, permettant ainsi un processus de planification plus cohérent et mieux adapté sur le plan financier.

- L'informatisation du Système de suivi et de rapport assisté par ordinateur (MaRS) fait suite à l'engagement pris par la FLM dans l'accord cadre ACCP. Le MaRS facilite cet engagement en permettant aux Églises membres et à d'autres membres du réseau d'avoir accès aux outils nécessaires pour planifier, budgétiser et établir des rapports sur les ressources qui leur ont été confiées. Il contribue ainsi à améliorer l'échange d'informations sur les programmes, les projets et l'utilisation des ressources. La phase initiale du MaRS a été coordonnée par la Secrétaire générale adjointe. Il est maintenant contrôlé par le Bureau des finances et de l'administration.
- Les Principes directeurs de la FLM pour un développement durable reflètent pour la première fois par écrit l'approche adoptée depuis longtemps par la FLM en matière de développement durable. Ces principes directeurs sont axés sur les droits de la personne, les relations hommes-femmes, l'environnement et la communication, et les principes développés antérieurement peuvent y être intégrés à volonté. Ils reprennent l'ensemble des enseignements que la FLM a acquis dans ce domaine et qui re-

posent sur des fondements théologiques. Le Conseil les a approuvés en 2000.

- La FLM a été représentée dans l'Étude sur la motivation découlant de la politique de concentration en matière de coopération œcuménique ainsi que sur ses conséquences. Depuis le début des années 1990, les agences partenaires ont eu tendance à concentrer leurs efforts selon des modalités bien particulières, ce qui a nui à la coopération œcuménique. Cette situation n'avait pas été analysée ni évaluée jusque là. Selon la conclusion de l'Étude, les agences partenaires n'ont pas besoin d'adopter une attitude défensive envers leur politique de concentration, par contre, il est indispensable qu'elles réfléchissent à la qualité de la communication et du dialogue; les partenaires locaux devraient faire meilleur usage de leurs ressources afin d'en améliorer la gestion ; la clarté des objectifs, les résultats, les rôles et les responsabilités ne doivent pas être sous-estimés; l'« engagement mutuel » conviendrait mieux que le partenariat pour décrire les rapports qui existent dans le cadre du développement de la coopération œcuménique.
- Les travaux de la FLM concernant le VIH/
 sida s'effectuent au sein des différents départements/bureaux sans qu'aucun membre
 du personnel n'ait été désigné pour faire
 connaître la réaction globale de la FLM à la
 pandémie. Une nouvelle Équipe de travail a
 fait une première tentative de coordination.
 Un groupe mixte du personnel a été constitué pour améliorer la coopération et la coordination entre les organisations sises au
 Centre œcuménique, éviter les doublons et
 favoriser une approche œcuménique.
- Les rapports entre le DTE, le Bureau des affaires œcuméniques et l'Institut de recherche œcuménique de Strasbourg ont été examinés plusieurs fois par le Conseil. En 2001, le Conseil a demandé au Secrétaire général de prêter une attention particulière au renforcement et à la promotion du rôle de la théologie et de l'œcuménisme dans la vie de

la FLM. Il l'a prié de présenter un plan financier d'action pour le DTE, le Bureau des affaires œcuméniques et le Centre d'études œcuméniques de Strasbourg en 2002, et d'étudier le mode de financement d'un troisième professeur à Strasbourg. Conscient du manque de moyens, le personnel a recommandé un processus mixte d'évaluation et de planification stratégique afin d'accroître la sensibilisation à la théologie et à l'œcuménisme au sein de la FLM.

 Comme les départements et les bureaux de la FLM organisent de 35 à 40 colloques et ateliers par an, il a fallu planifier ces colloques de manière harmonieuse. Le Conseil est tenu informé chaque année de ces colloques.

Relations et travail commun avec le COE et l'ARM

Les rapports entre la FLM et le COE ont toujours été étroits. Bien des Églises qui sont membres de la FLM le sont aussi du COE.

Le COE a entretenu, en principe, des relations égales avec toutes les communions chrétiennes mondiales sans distinction de taille, de ressources et de situation géographique. Toutefois, la FLM et le COE partagent les mêmes installations, mettent en oeuvre les mêmes activités de programme dans de nombreuses régions et sont soutenues, dans une large mesure, par les mêmes Églises membres et les mêmes partenaires de financement. Cette situation, et le fait que la FLM est la plus importante des communions en termes de moyens financiers et d'administration, ont parfois fait espérer une coopération plus étroite.

Les discussions en matière de coopération sont généralement lancées par les responsables des deux organisations. À l'Assemblée de la FLM à HongKong et à celle du COE à Harare, ce sont les Églises membres elles-mêmes qui en ont exprimé le souhait. Conformément aux recommandations spécifiques émanant des organes directeurs de la FLM et du COE en 1999, un groupe composé de membres du personnel de la FLM et du COE a été nommé par les Secrétaires généraux des deux organisations. Il avait pour tâche de relever les questions importantes et d'évaluer la contribution des deux organisations au

mouvement œcuménique dans son ensemble. Conscient que la plupart de ces questions étaient susceptibles de promouvoir la coopération entre les communions chrétiennes mondiales en général, le groupe a entrepris de :

- décrire les rôles distinctifs des deux organisations au sein du mouvement œcuménique, les conséquences pour leurs missions respectives et leur mode de coopération,
- présenter les principaux paramètres de l'appartenance simultanée aux deux organisations
- chercher les moyens de relier les diverses assemblées les unes aux autres, préciser leurs rôles particuliers, et envisager leur coordination pour garantir une meilleure gestion des ressources et une coopération plus intense
- examiner les rapports existant entre les programmes des deux organisations, recenser et proposer de nouveaux domaines de coopération

En 2000, le Conseil de la FLM a pris acte d'un rapport sur ces différents aspects d'une coopération plus étroite. Le COE a aussi pris acte de ce rapport et recommandé d'inclure l'ARM dans les futures discussions. Le Groupe mixte de travail du personnel comprend donc maintenant le personnel de l'ARM.

Le Groupe du personnel a poursuivi ses travaux sur les questions mentionnées dans le rapport et pris des mesures pour améliorer la coopération et le partage d'informations entre les organismes œcuméniques et confessionnels. La coopération pratique en relation avec les assemblées intéresse toutes les organisations. Le débat sur la tenue d'assemblées qui seraient organisées conjointement ou coordonnées entre elles a été suivi par les différents coordinateurs et les trois organisations ont désigné des représentants auprès des divers comités de planification des assemblées. On espère que les assemblées prévues en 2003, 2004 et 2006 fourniront davantage d'informations qui faciliteront les décisions finales sur des assemblées communes ou coordonnées entre elles.

Parallèlement, la coopération entre la FLM et l'ARM s'est développée. Leurs Groupes directeurs tiennent régulièrement des réunions communes et la coopération entre les différentes unités s'est amplifiée.

La liste des domaines de coopération entre la FLM, le COE et l'ARM montre qu'ils sont plus nombreux dans les secteurs du développement, de l'action humanitaire et des droits de la personne que dans celui de la théologie.

Réunions du Conseil de la FLM

Depuis la réunion constitutive de Hong Kong en juillet 1997, le Conseil s'est réuni chaque année en :

Juin 1998	Genève, Suisse
Juin 1999	Bratislava, République slova- que, sur le thème <i>L'Évan-</i> gile transformateur des cultures
Juin 2000	Turku, Finlande, sur le thème Je vous donne un ave- nir et une espérance
Juin 2001	Chavannes-de-Bogis, près de Genève, Suisse, sur le thème L'Église: appelée à un ministère de réconcilia- tion (choisi par l'Église évan- gélique luthérienne de Jorda- nie – ELCJ)
Septembre 2002	Lutherstadt Wittenberg, Allemagne

Le Conseil a accepté une invitation de l'ELCJ en 2000. Cependant, en raison de la situation très difficile et de l'instabilité qui règnent dans la région, le Comité exécutif a pris la décision de changer les lieux de réunion du Conseil en 2001 et en 2002.

Aspects principaux des décisions du Conseil de la FLM

Évaluation de la charge de travail et fixation des priorités de la FLM (1998 et 1999)

Le Conseil a décidé que les Buts et Objectifs de la FLM jusqu'à la Dixième Assemblée seraient pris en considération dans la planification permanente et la fixation des priorités au sein du Secrétariat.

Principes directeurs pour un développement durable (2000)

Le Conseil a adopté ces principes et les a transmis aux Églises, aux agences et aux programmes sur le terrain à des fins de discussion et d'utilisation.

Érythrée (1998)

Le Conseil a exprimé les préoccupations de la FLM au gouvernement érythréen au sujet de la fin des opérations des ONG internationales et des organisations humanitaires internationales. Il a reconnu le droit du gouvernement érythréen à tendre vers un développement durable par ses propres moyens, mais il a exprimé sa profonde inquiétude quant au processus débouchant sur la fin du programme de la FLM. Le Conseil a demandé au Secrétariat d'examiner les moyens de continuer à soutenir le travail diaconal de l'Église membre de la FLM en Érythrée et de veiller à ce que les biens de la FLM dans ce pays profitent aux communautés érythréennes.

Les droits de la personne en Éthiopie (1998)

Le Conseil a appelé les autorités éthiopiennes à relâcher les personnes maintenues en détention

ou à les inculper, sans dépasser une durée d'arrestation raisonnable, à procéder à la mise en accusation des personnes prévenues d'infractions pénales de manière équitable, juste et rapide, conformément aux normes internationales reconnues, en respectant notamment le droit des prévenus d'avoir des entretiens confidentiels avec leurs avocats.

Conflit entre l'Éthiopie et l'Érythrée (1998)

Le Conseil a fait part aux gouvernements des deux pays de son inquiétude au sujet du conflit actuel, en appelant les parties concernées à régler leur différend par la négociation pacifique, en les invitant à cesser les hostilités et à protéger la population civile en offrant l'aide de la FLM pour promouvoir le règlement du conflit, la guérison et la réconciliation. Il a appelé la communauté internationale, et notamment les Nations-Unies et l'Organisation de l'unité africaine ainsi que les gouvernements disposant d'influence, y compris les gouvernements africains, à s'engager dans le processus de recherche de la paix. Il a offert encouragement et soutien aux dirigeants des deux Églises luthériennes de ces pays afin de les aider à s'engager dans les efforts de paix et de réconciliation.

Cinquantième Anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme (1998)

Le Conseil a appelé les Églises membres à reprendre leur réflexion sur la Déclaration universelle



Vote des membres du Conseil de la FLM lors de leur réunion à Bratislava, République slovaque (22-29 juin 2002). © LWF/T.Gulan des droits de l'homme, à accroître la sensibilisation des consciences auprès de leurs membres et dans leurs contextes nationaux, à propos des principes et concepts inhérents à cette Déclaration, à affirmer les activités internationales et nationales entreprises pour la commémoration de son cinquantième anniversaire et à encourager les Églises membres à y participer activement.

Dette internationale (1998)

Le Conseil a encouragé et soutenu l'engagement des Églises membres dans la campagne en faveur de l'annulation de la dette et mis en évidence la nécessité de porter une attention particulière aux moyens d'affecter les ressources libérées par l'annulation de la dette à l'atténuation des souffrances des pauvres.

En 1999, le Conseil a pris acte de l'allégement supplémentaire de la dette proposé par le Sommet économique des pays du G7 à Cologne. Il a déclaré toutefois que ces propositions n'allaient pas assez loin pour alléger le fardeau

insupportable de la dette et souligné qu'elles ne s'attaquaient pas suffisamment aux questions liées à la prévention de crises futures de l'endettement et à la promotion du développement humain dans les pays les plus pauvres du monde. Il a appelé les Églises membres à intensifier leur engagement visant à annuler l'endettement insupportable en l'an 2000.

Israël et les Territoires occupés

Le Conseil

- a exprimé son inquiétude au sujet de la fermeture des frontières et de la frustration qui en résulte pour le peuple palestinien, créant ainsi un contexte favorable à l'extrémisme (1998)
- a lancé un appel aux parties au processus de paix et à leurs partenaires, leur demandant d'appliquer les accords d'Oslo et la Déclaration de principes sur les dispositions intérimaires du gouvernement autonome (1998)
- a lancé un appel aux autorités israéliennes pour qu'elles mettent un terme à l'installation d'Israéliens dans la partie orientale arabe de Jérusalem jusqu'à ce que le statut final de la ville ait été négocié (1998)
- a affirmé que l'ELCJ se rattachait à la tradition chrétienne continuellement présente sur la Terre Sainte depuis les jours du Christ (1999)
- a pris acte du dialogue de l'ELCJ avec d'autres Églises et avec les deux autres grandes religions représentées dans la région en vue de promouvoir la réconciliation et une approche commune des questions sociales (1999)
- a réaffirmé que Jérusalem est une ville de deux nations et de trois religions (1999)
- a exigé la fin des mesures visant à modifier les réalités démographiques de la région à des fins politiques et un accès équitable et non discriminatoire au potentiel économique et à l'approvisionnement en eau (1999)
- a appelé le gouvernement d'Israël et l'autorité palestinienne à garantir que les communautés religieuses bénéficient de la liberté complète de culte et de religion et de l'exercice de leurs droits civils et historiques ; a encouragé l'autorité palestinienne dans ses efforts en vue d'assurer la liberté religieuse et le pluralisme au sein du futur État palestinien ainsi que des programmes éducatifs

émérite Dr. Christian Krause, en conversation avec le Président de la République fédérale allemande, le Dr. Johannes Rau, septembre 2002, réunion du Conseil, Wittenberg, Allemagne. © LWF/D.Zimmermann

L'Évêque Munib A. Younan de

l'Église évangélique luthérienne

de Jordanie, Jérusalem, et le

Président de la FLM, l'Évêque

de manière à promouvoir le respect mutuel entre les communautés religieuses (1999)

- a affirmé le droit fondamental des réfugiés palestiniens à retourner dans leurs lieux d'origine; a demandé que les négociations finales sur leur statut aboutissent à une solution durable et consensuelle (2000)
- a recommandé à Israël de négocier la question de Jérusalem sur la base des Résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité des Nations Unies (2000)
- a renouvelé sa préoccupation à l'égard de la poursuite des activités d'établissement de colons israéliens dans les territoires occupés (2000)
- a dénoncé toutes les attaques frappant les civils (2001)
- a constaté avec inquiétude que le contexte actuel d'injustice et d'occupation créait un terrain fertile au développement de l'extrémisme religieux et politique, de l'antisémitisme et du racisme (2001)
- a réaffirmé que les négociations devaient être fondées sur les résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité des Nations Unies et sur la résolution 194 de l'Assemblée générale (2001)
- a encouragé les Églises des pays membres de l'Union Européenne (EU) à prier leurs gouvernements de poursuivre le dialogue avec le gouvernement d'Israël dans le cadre de l'Accord d'association entre l'UE et Israël (2001);
- a recommandé aux Église membres d'œuvrer en faveur de l'interdiction de la vente d'armes à la région du Moyen-Orient (2001)
- a recommandé de renforcer l'appui aux programmes et projets de l'Église évangélique luthérienne de Jordanie en tant que moyen essentiel de protéger, sur la terre natale du Christ, la présence et le témoignage futurs d'une Église vivante (2001)



- a encouragé les Églises membres à organiser des veillées de prières pour la paix en Israël/Palestine (2001)
- a soutenu les initiatives œcuméniques en vue de sensibiliser les esprits aux principes du droit humanitaire international et des droits de l'homme (2001)
- a soutenu fermement le dialogue entre responsables et fidèles des communautés des trois grandes religions en Israël/Palestine, dans le souci de renforcer leur base religieuse et de favoriser la reprise du dialogue politique et la promotion de la réconciliation entre les communautés de la région (2001)

Interdiction des mines terrestres (1998 et 1999)

Suite à la signature d'un traité international d'interdiction des mines terrestres, le Conseil a appelé toutes les Églises membres à poursuivre intensément cet objectif:

Glaudet Lomba, 24 ans (au centre), au camp de Chicala dans la province de Moxico. En Angola il reste plus de 10 millions de mines non explosées.

© LWF/D.-M.Grötzsch

- en s'engageant activement dans la Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres;
- en continuant à stigmatiser les mines terrestres antipersonnel et à souligner leur caractère inhumain, par l'éducation et la sensibilisation;
- en soutenant l'application de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction (Traité d'Ottawa) par divers moyens.

Toutes les Églises membres ont été encouragées à poursuivre leur engagement dans la Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres, en s'engageant politiquement et en soutenant les opérations de déminage, dans le but finalement d'arriver à l'élimination totale des mines terrestres de la surface du globe.

VIH/sida

Le Conseil

- a demandé que les expériences et les pratiques existantes soient partagées avec les Églises membres et qu'elles soient reproduites dans d'autres programmes de la FLM, en intégrant la sensibilisation au sida dans les programmes du DEM là où cela est nécessaire (1999);
- a approuvé la tenue de colloques et d'ateliers visant à mobiliser les réactions des Églises au VIH/sida, en s'assurant que tous ces colloques traiteront des questions contextuelles théologiques, éthiques et liées à l'appartenance sexuelle, en rapport avec les effets dévastateurs de la pandémie, en utilisant l'expérience, la compétence et les ressources disponibles au sein des Églises et des réseaux œcuméniques et autres, notamment du COE (2001)
- a décidé en vue de renouveler son engagement envers les efforts œcuméniques/internationaux pour vaincre la pandémie du VIH/sida (par ex. ceux de l'Alliance œcuménique

'agir ensemble') – de lancer une campagne afin de développer un vaste programme de gestion stratégique spécifique pour combattre le VIH/sida, en créant un fonds spécial à cette fin, en coopération avec les Églises membres et les agences de financement

Conférence mondiale contre le racisme (2001)

Le Conseil a accueilli favorablement la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée dans laquelle il voit une occasion de réagir aux manifestations persistantes et actuelles du racisme et des formes de discrimination et d'exclusion qui y sont associées, et de formuler un plan d'action pratique propre à réagir à ces défis. Il a encouragé la FLM, les Églises membres et d'autres partenaires à mettre en lumière la question des discriminations fondées sur la caste et les formes de discrimination qui y sont associées. Il a déclaré par ailleurs que les efforts entrepris pour éliminer l'antisémitisme, les discriminations envers les Palestiniens, les discriminations fondées sur la caste et d'autres formes de racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et les manifestations d'intolérance qui y sont liées étaient des éléments inséparables de la même lutte, fondée sur la reconnaissance de la dignité de tous les êtres humains donnée par Dieu, et sur l'engagement de la communauté internationale en faveur du respect des droits de la personne et des libertés fondamentales partout dans le monde.

Liberté religieuse (2000)

Le Conseil a pris acte du rapport circonstancié « L'engagement des Églises membres de la FLM en faveur de la promotion et de la défense de la liberté religieuse » demandé par la Neuvième Assemblée et prié les Églises membres et d'autres expressions de la FLM de fournir des informations supplémentaires sur leur engagement, d'augmenter leurs efforts de promotion de l'entente mutuelle et de la liberté religieuse pour tous et d'aborder le fondamentalisme religieux au moyen du dialogue et de la coopération œcuméniques et interreligieux et d'initiatives éducatives pertinentes en suscitant une prise de conscience.

Conflits à hauts risques

Inde (1999)

Le Conseil a exprimé l'espoir que les tensions religieuses en Inde vont diminuer et que les droits des Dalits et des minorités ethniques seront protégés; il a déclaré sa solidarité avec les victimes de la violence et avec les Églises qui poursuivent le dialogue avec d'autres communautés religieuses et avec le gouvernement, dans le but d'améliorer le climat entre les religions en Inde.

Indonésie (1999)

Le Conseil a exprimé sa solidarité avec les Églises et le peuple indonésien confrontés à un contexte politique, économique et social en pleine évolution et à des poussées de violence; il a encouragé les Églises membres à soutenir les activités des Églises d'Indonésie visant à diminuer les tensions religieuses et ethniques et à promouvoir la réconciliation au sein de la société indonésienne. Il a vivement recommandé au gouvernement d'empêcher de nouvelles violences et de faire comparaître devant la justice les responsables d'actes criminels.

Timor oriental (1999)

Le Conseil a exprimé son soutien aux responsables religieux du Timor oriental qui s'investissent pour favoriser l'expression impartiale et libre de la volonté du peuple, dans l'espoir que le gouvernement indonésien prendra des mesures pour garantir un processus de vote pacifique.

République fédérale de Yougoslavie (1999)

Le Conseil a exprimé son soutien au travail du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, qui prend des mesures pour faire comparaître devant la justice les responsables de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité.

République démocratique du Congo (2001)

Le Conseil a exprimé sa solidarité avec le peuple de la République démocratique du Congo, l'Église évangélique luthérienne du Congo et toutes les autres personnes de bonne volonté dans ce pays ; il a lancé un appel en faveur du retrait de toutes les forces militaires étrangères et appelé la communauté internationale à fournir une aide humanitaire propre à soulager les graves souffrances de la population civile.

Colombie (2001)

Le Conseil a affirmé les préoccupations exprimées au début de l'année 2001 à la Conférence des évêques et présidents des Églises membres de la FLM en Amérique latine à propos des effets négatifs du « plan Colombie », et encouragé un processus de consultation au sein de la Communion luthérienne et avec les partenaires œcuméniques, concernant les implications humanitaires de cette politique. Il a exprimé sa préoccupation face à la gravité de la situation des personnes déplacées à l'intérieur du pays, notamment des enfants, lorsqu'ils sont forcés de participer au conflit armé.

Indonésie (2001)

Le Conseil a réaffirmé sa résolution de 1999 et décidé de soutenir par la prière et matériellement les efforts entrepris par les Églises indonésiennes pour diminuer les tensions religieuses et ethniques et promouvoir la réconciliation au sein de la société indonésienne. Il a vivement recommandé au gouvernement indonésien d'empêcher de nouvelles violences et de faire comparaître devant la justice les responsables d'actes criminels.

La signature de la Déclaration commune (1999)

Le Conseil

- a approuvé les recherches sur la manière la plus appropriée de ratifier la Déclaration commune
- a approuvé la signature de la Déclaration commune officielle et de son annexe
- a décidé que la signature de la Déclaration commune aurait lieu à Augsbourg, le 31 octobre 1999
- a affirmé que cette signature constituait l'application d'une décision du Conseil, fon-

dée sur les réactions positives de la grande majorité des Églises membres de la FLM à la Déclaration commune

Plan d'action concernant le suivi de la Déclaration commune (2000)

Le Conseil

- a pris acte d'un Plan d'action et reconnu le travail en cours de la Commission luthéranocatholique romaine sur l'unité et le rôle de coordination de la Réunion mixte de membres du personnel de la FLM et du Conseil pontifical pour l'unité des chrétiens (CPPUC), les considérant comme fondamentaux pour les activités de suivi de la Déclaration commune;
- a lancé un processus de réflexion théologique commune sur des thèmes mentionnés dans la Déclaration commune, incluant la participation de groupes de théologiens régionaux et locaux ainsi que le projet d'un colloque commun de la FLM et du CPPUC sur la base biblique de la doctrine de la justification;
- a demandé qu'un groupe de travail soit chargé de travailler sur la vision à long terme des activités œcuméniques de la FLM.

En 2001, après le rapport du groupe de travail luthérien sur le suivi de la Déclaration commune, le Conseil a demandé que soit poursuivi l'examen de l'importance œcuménique de ces accords.

Relations avec le COE et les communions chrétiennes mondiales (1999)

Le Conseil a demandé au Secrétariat de poursuivre les efforts visant à renforcer la coopération entre les Églises et les communions chrétiennes mondiales en général, et de débattre avec le COE de leurs relations et de leurs modes de coopération futurs.

Futures Assemblées des organisations internationales d'Églises (1999)

Le Conseil a sollicité des précisions sur les différentes fonctions des Assemblées de la FLM pour

pouvoir débattre de leur éventuelle coordination avec celles du COE et des conseils œcuméniques régionaux, en vue de garantir une meilleure gestion des ressources et une coopération accrue.

Coopération avec le COE (2000)

Le Conseil a demandé que, lors de la planification de la prochaine Assemblée de la FLM, des mesures soient prises en vue d'explorer des moyens possibles de coordonner les thèmes, l'élaboration du matériel préparatoire, les rapports et le suivi des différentes assemblées. Il a aussi fait part au COE de la nécessité de mieux coordonner ses assemblées avec celles des conseils œcuméniques régionaux.

La FLM en tant que Communion (2001)

Le Conseil a demandé à un groupe de travail

- d'examiner comment on pourrait approfondir et renforcer chez les Églises membres la compréhension et l'appréciation de ce signifie être une communion,
- d'étudier la possibilité de changer le nom de la Fédération, de manière à mieux exprimer sa nature actuelle de communion,
- d'étudier les possibilités liées à la tenue d'assemblées communes ou coordonnées avec d'autres communions chrétiennes mondiales, dans le contexte des Assemblées du COE.

Service de presse œcuménique international (ENI) (1999-2002)

Le Conseil a décidé de continuer à apporter un soutien financier au Service de presse œcuménique international (ENI).

Une nouvelle structure budgétaire fondée sur les Buts & objectifs (1999)

Le Conseil a donné suite aux résultats du Colloque sur les ressources en créant une nouvelle structure budgétaire, conformément aux Buts & objectifs de la Fédération. S'engager dans la mondialisation économique en tant que communion d'Églises (2001)

Le Conseil a encouragé les Églises membres à organiser des discussions sur le document *S'engager dans la mondialisation économique en tant que communion d'Églises* et à participer aux initiatives œcuméniques traitant de la mondialisation économique.

La violence (1999 et 2001)

Le Conseil

- a encouragé les Églises membres à faire face à cette question douloureuse dans toutes ses manifestations
- a approuvé le document Les Églises disent 'Non' à la violence à l'égard des femmes préparé par le Secrétariat des Femmes dans l'Église et la Société, du Département de Mission et Développement, et ce en vue d'aider les Églises à aborder cette question.

Accompagnement et renforcement des Églises dans le Sud et en Europe centrale et orientale (2001)

Le Conseil a recommandé une réflexion plus approfondie et demandé que des stratégies soient élaborées pour renforcer les capacités d'organisation et l'autonomie institutionnelle des Églises du Sud ainsi que celles d'Europe centrale et orientale, en tenant compte de l'interdépendance spirituelle, théologique, humaine, matérielle et financière et de la responsabilité mutuelle qui lie les Églises membres de la FLM.

Relations interluthériennes (2001)

Le Conseil a demandé au Secrétaire général de mener des entretiens avec l'Église luthérienne – Synode du Missouri, en cherchant à coopérer et à examiner les relations avec le Conseil luthérien international, en encourageant les Églises à résister aux démarches tendant à fustiger d'autres chrétiens et d'autres Églises et en offrant un soutien pour discerner les questions théologiques.

Action commune des Églises (1998)

Le Conseil a exprimé sa satisfaction au sujet du caractère positif du Rapport d'évaluation et affirmé son attachement à la base institutionnelle commune COE – FLM qui sert de support au Bureau de coordination. Il s'est joint au Comité des urgences d'ACT pour lancer un appel visant à renforcer l'engagement des Églises membres à l'égard du réseau d'ACT.

Rwanda (1998)

Le Conseil a soutenu la décision de la FLM de ne pas supprimer son programme au moment où les activités d'aide d'urgence arrivent à leur terme, et ce pour ne pas abandonner ces communautés et contribuer ainsi à la paix. Il a lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle continue à fournir le soutien nécessaire au renforcement des efforts de paix.

Comité permanent « Entraide mondiale » (2000)

Le Conseil a créé le Comité permanent « Entraide mondiale » (CPEM).

Colloque mondial sur la diaconie (2001)

Le Conseil a approuvé la tenue d'un Colloque en 2002.

Nouvelles Églises membres

Depuis la Neuvième Assemblée, le Conseil a admis comme membres les Églises et les communautés suivantes :

Bratislava 1999

Membres à part entière :

Église évangélique luthérienne du Mozambique Église luthérienne de Singapour

Église protestante malgache de France (Fiangonana Protestanta Malagsy Aty Andafy)

Membre associé:

Église luthérienne du Japon

Turku 2000

Membres à part entière :

Église chrétienne protestante Pakpak Dairi, Indonésie

Église protestante Persekutuan, Indonésie Église évangélique luthérienne du Myanmar (Église luthérienne de Béthléem)

Genève 2001

Membres à part entière : Église luthérienne Lanka, Sri Lanka Église chrétienne protestante de Nias, Indonésie

Lutherstadt Wittenberg 2002

Membres à part entière Église luthérienne du Rwanda Église évangélique luthérienne de Zambie Communion chrétienne de l'Église indonésienne de Nias (Gereja AMIN) Église luthérienne costaricienne

Processus de planification et d'évaluation de la FLM

Depuis que la nouvelle structure a été mise en place en 1990, la FLM a consolidé les processus de planification et d'évaluation. Une planification à long terme a été entreprise de 1992 à 1995. Après la Neuvième Assemblée, entre 1997 et 1999, une 'Évaluation de la charge de travail et fixation des priorités' a été effectuée. Un processus de synergie entre la planification et l'évaluation est en cours de réalisation actuellement.

Évaluation de la fixation des priorités et de la charge de travail à la FLM

En juin 1996, le Conseil a demandé qu' « afin d'améliorer les structures existantes de la FLM, il soit procédé après la Neuvième Assemblée à une évaluation détaillée de la charge de travail et de la fixation des priorités au Secrétariat de Genève ». En 1997, la Neuvième Assemblée a décidé de « prier le Conseil de revoir et d'évaluer la charge de travail du personnel de la FLM le plus tôt possible et d'examiner de manière critique les projets

et les tâches actuelles. Cette évaluation doit être effectuée dans le but de supprimer ou de mettre fin à certains projets en fonction des priorités et des ressources disponibles ».

Dans sa phase initiale (janvier – juin 1998), l'Évaluation de la fixation des priorités et de la charge de travail s'est concentrée sur

- le développement d'une approche et d'une méthodologie positives et ouvertes
- l'aide aux membres du personnel pour susciter une prise de conscience, édifier un consensus et obtenir leur soutien
- l'obtention d'un accord sur les buts, l'identification des objectifs et la collecte de données objectives sur les activités, les capacités et les attentes des membres du personnel.

Chaque département et chaque unité ont procédé à des évaluations qui ont été coordonnées par le Bureau de la planification.

Pour planifier efficacement, il est très important de développer une vision claire, une mission et des priorités auxquelles chacun puisse adhérer. C'est pourquoi le personnel a soumis un projet de Buts & Objectifs de la FLM à la lumière du message de la Neuvième Assemblée, des documents officiels de base et des mandats de chaque unité. Le Conseil a examiné ce projet à sa réunion de 1999. Il a demandé ensuite au personnel de le réviser et c'est à la réunion du Conseil en 2000 que les Buts et Objectifs de la FLM ont été approuvés. Par Buts et Objectifs, la FLM entend ceci :

Les *Buts* expriment l'orientation générale et les activités de la FLM. Ils énoncent, sous forme de concepts, les questions stratégiques auxquelles elle est confrontée : leur application n'est pas limitée dans le temps, ils ne répondent à aucune norme convenue, ni à aucune mesure permettant de savoir s'ils ont été atteints et ils ne sont pas nécessairement propres à la FLM.

Les *Objectifs* énoncent, dans une perspective à moyen terme, les résultats spécifiques et mesurables qui peuvent être atteints en relation avec chaque but. Ils peuvent être révisés périodiquement et réactualisés pour tenir compte de l'évolution des situations et des problèmes, ils



Le Pasteur Dr. Michael R. Rothaar, Coordinateur du projet d'évaluation de la charge de travail et de la fixation des priorités de la FLM, lors de son intervention dans le cadre de la session du Conseil de la FLM qui s'est tenue à Bratislava, République slovaque (22-29 juin 1999). © LWF/T.Gulan

sont mesurables et peuvent être réalisés (étant donné la situation actuelle) ; ils sont propres à la FLM. Ils représentent des secteurs de priorité et indiquent ce que la FLM et son Secrétariat sont capables de faire ensemble.

L'Évaluation de la charge de travail prévoyait notamment la collecte de données (concernant par exemple la finalité, le rapport avec le travail de la FLM, le coût, l'utilisation des résultats) sur les réunions, les voyages, les visiteurs et les publications de la FLM. Ces informations ont constitué l'un des facteurs utilisés pour déterminer la charge de travail globale de la FLM. Ce processus a permis aux unités et aux membres du personnel d'examiner leur propre travail et de procéder à des ajustements en cas de besoin.

La discussion interne qui a eu lieu sur ces questions a permis au Bureau du personnel de faire avancer la réflexion sur les nouveaux programmes identifiés initialement sous la forme de besoins dans le Plan à long terme de 1993. Un programme de formation du personnel a été mis sur pied et l'ensemble du personnel a commencé à en bénéficier au deuxième semestre de 1998. Ce programme tenait compte des informations recueillies sur les besoins existants dans l'ensemble de l'organisation, parmi lesquels avaient été citées la communication interpersonnelle et la formation aux méthodes de gestion pour les membres du Groupe directeur.

La fixation des priorités

La deuxième phase de l'Évaluation de la fixation des priorités et de la charge de travail comprenait un exercice sur les priorités. Il fallait

- relier les activités et les tâches aux buts à atteindre
- établir un ordre de priorité parmi les activités et les tâches
- faire concorder les ressources disponibles avec les tâches et les activités nécessaires
- prendre des décisions sur les programmes et/ou les projets à supprimer
- instaurer et appliquer un processus permanent de planification et d'évaluation pour l'ensemble des fonctions de la FLM.

En outre, on a estimé nécessaire d'aborder les diverses questions stratégiques qui influent sur la FLM.

Conformément au processus de fixation des priorités de 1999, la première étape consistait à définir 10 dimensions jugées prioritaires pour la FLM. Ce sont :

 la conformité (veiller à la correspondance entre les priorités et les besoins)

Buts & Objectifs de la FLM

1990	Restructuration
1991	Début des activités du Bureau de la planification
1992	Planification à long terme
1995	Rapport présenté au Conseil sur la planification/les priorités à long terme
1996	Demande par le Conseil d'une Évaluation de la charge de travail et des priorités
1997	Première phase de l'Évaluation de la charge de travail et des priorités
1996	Deuxième phase : établissement d'un ordre de priorité dans toutes les unités
2000 trav	Approbation par le Conseil des Buts et Objectifs de la FLM (document de vail indiquant l'orientation générale et les secteurs prioritaires de la FLM)
2001	Début du processus d'évaluation globale
2002	Projets de programme 2002-2004 (avec projections pour 2005)
2003	Orientations générales données par la Dixième Assemblée
2004	Révision des Buts et Objectifs de la FLM
Projets de programme 2005-2007	

- l'urgence (réagir à un besoin essentiel et immédiat)
- l'impact (évaluer les effets d'une activité, prévus et imprévus, sur une vaste échelle)
- la créativité (signaler une activité innovatrice pouvant s'avérer utile ou une nouvelle conception de travail jugée pertinente)
- la parcimonie (utiliser les moyens disponibles de manière optimale)
- la durée (fixer un délai précis ou une date pour une évaluation en bonne et due forme)
- les alliances stratégiques (démontrer dans quelle mesure le travail doit être effectué par la FLM et définir le rôle qui revient à la FLM dans une alliance, quelle qu'elle soit)
- la coordination interne (effectuer un travail en collaboration et en coopération avec d'autres services, pour qu'il y ait complémentarité et non double emploi)
- la charge de travail du personnel (tenir compte des conséquences d'un programme ou d'une activité pour le personnel)

 le potentiel (envisager le déploiement d'une activité en associant plusieurs ressources entre elles)

On a estimé qu'une simple méthode d'indexation convenait particulièrement bien à la FLM. Le personnel exécutif responsable de la planification des programmes a entrepris la fixation des priorités aux fins d'examen par le Conseil.

En examinant les types d'activités qui étaient considérées comme hautement prioritaires, il est apparu clairement que les buts étaient en parfaite adéquation avec l'ensemble des activités de la FLM. D'une manière générale (non spécifique), les priorités de la FLM peuvent se résumer ainsi :

- Développer un sentiment d'appartenance entre les Églises membres
- Promouvoir la participation œcuménique
- Soutenir la communion par la proclamation et le service
- Œuvrer en faveur d'une société meilleure
- · Venir en aide aux déshérités
- Gérer les ressources disponibles

En d'autres termes, la FLM a une identité fortement marquée et un rôle important à jouer. Elle rassemble des luthériens du monde entier pour qu'ils puissent se pencher sur des questions d'intérêt commun et elle utilise les ressources disponibles pour des causes jugées bonnes.

L'Évaluation de la fixation des priorités et de la charge de travail a permis de progresser dans l'élaboration des Buts et objectifs généraux pour la FLM et dans la mise au point d'une méthode pour établir un ordre de priorité. Les unités se sont concentrées sur la fixation d'un nombre limité d'objectifs à moyen terme les concernant. Le DEM a été l'objet d'une estimation de son potentiel pendant le deuxième semestre de 2000 afin d'évaluer son aptitude à accomplir son mandat avec davantage d'efficacité. Un plan stratégique concernant les activités du DEM a été élaboré en 2001.

Évaluation au sein de la FLM

Une évaluation se conçoit de diverses manières en fonction du contexte et de la culture dans lesquels on l'entreprend. Il n'existe pas de modèle unique d'évaluation, mais plutôt un ensemble de connaissances dans lequel la FLM peut puiser. Une évaluation est essentiellement une estimation interne ou externe de la conception, de la pertinence et des résultats d'un secteur de travail. C'est un outil visant à renforcer l'apprentissage collectif et systématique au sein d'une organisation. Il permet d'examiner la qualité d'une activité ou d'un programme selon des critères convenus et à différents niveaux.

Le Conseil a été informé à sa réunion de 2001 qu'un ensemble de Principes directeurs pour les évaluations de la FLM avait été développé et que les définitions à utiliser avaient été approuvées.

Le processus d'évaluation globale de la FLM

Le Comité de programme et le Comité permanent « Mission et Développement » et « Entraide mondiale », ainsi que le Comité des projets, examinent régulièrement les évaluations des divers programmes et projets. Tous les Comités de programme et les Comités permanents sont chargés de l'évaluation du travail des unités du Secrétariat qui leur ont été affectées.

Depuis quelques années, le Groupe directeur s'interroge sur la meilleure formule à adopter pour procéder à une évaluation globale de la FLM tout en soulignant l'importance d'une évaluation externe en plus de l'évaluation interne à laquelle se livre le personnel. Sa conclusion est qu'il faudrait engager trois équipes de consultants issus des membres de la FLM (Églises membres, comités nationaux, institutions théologiques et agences de soutien). Ces consultants devraient avoir de solides connaissances dans le domaine de la théologie, de l'aide au développement/l'aide humanitaire et de la communication. Chaque équipe aiderait à mettre au point une méthodologie adaptée à chacun des trois grands secteurs de travail, entreprendrait une évaluation et proposerait un plan d'action aux fins d'application des résultats et des recommandations.

Dans la perspective de la Dixième Assemblée, le Groupe directeur a proposé une simplification du processus en demandant aux membres des Comités de programme et des Comités permanents de se pencher sur une série de questions d'évaluation. Leurs réponses et leurs observations ont servi de toile de fond à une réflexion commune dans le cadre de la réunion du Conseil en septembre 2002. Les membres des Comités de programme et des Comités permanents, en même temps que les consultants participant à la réunion du Conseil, ont apporté une contribution équivalant à celle d'un organe externe qui est venue s'ajouter à l'évaluation interne effectuée par le personnel. Il est prévu d'élaborer un système d'évaluation globale après la Dixième Assemblée.

Visites au Secrétariat de Genève

De nombreuses délégations ainsi que des représentants des Églises membres et des institutions Une délégation de l'Église de Suède rend visite à la FLM. *De g. à dr.*: le Pasteur Hans Engdahl, responsable oecuménique, le Pasteur Dr. Carl Axel Aurelius, Secrétaire ecclésial, Madame Leni Björklund, Secrétaire générale, Monsieur Peter Weiderud, ancien Directeur général de Mission internationale & Diaconie'. Au centre: Madame Agneta Ucko, ex Secrétaire générale adjointe de la FLM. © LWF/C.Rothenbühler



rattachées sont venus rendre visite au Secrétariat de Genève. Le fait d'accueillir des membres de la FLM est ressenti comme un privilège par le personnel. Les visites rendues au siège de la FLM et au Centre œcuménique sont un aspect important du travail quotidien effectué à Genève et l'occasion de se mettre à l'écoute des Églises membres et des institutions rattachées. De nombreux problèmes et questions normalement traités par courrier ou par téléphone sont alors débattus et examinés en profondeur. Ces visites sont aussi pour le personnel l'occasion d'informer les Églises membres et les institutions rattachées des activités de la FLM. De par leur caractère personnel, elles débouchent parfois sur des relations et des échanges plus authentiques et plus durables.

Les archives de la FLM

Les archives sont la mémoire de la Fédération et de ses Églises membres : elles constituent un riche héritage qui retrace plus de 50 années de coopération luthérienne. Les principales archives sont logées au siège de Genève et peuvent être consultées librement par des chercheurs venus des Églises membres, par des étudiants/ tes et des particuliers.

Archives de la Radio "Voix de l'Évangile" (RVOG)

Situées en Afrique, les archives de la RVOG - qui appartiennent aussi à la FLM - ont été récemment triées et mises sur catalogue. La station de radio internationale RVOG fut un puissant instrument entre les mains de la FLM et de ses Églises membres ainsi que pour plusieurs communautés chrétiennes, en Afrique et au-delà. Elle retransmettait des émissions dans une vingtaine de langues à l'intention d'un auditoire africain et asiatique. Ses archives renferment un nombre impressionnant d'enregistrements effectués entre 1963 et 1977, lorsque les autorités éthiopiennes ont nationalisé la station de radio de la FLM à Addis-Abeba. Tous ses biens avaient été confisqués - y compris les archives - mais finalement, ces dernières ont été rendues. Avec l'aide d'un chercheur finlandais, M. Mika Palo, et le soutien du personnel de l'EEEMY, le DME a coordonné les travaux destinés à restaurer les archives. Des enregistrements sonores, des documents, des imprimés, des photographies etc... ont été mis sur catalogue et placés en sûreté au Centre de communication Yemisrach Dimts à Addis-Abeba. Les archives qui sont gérées par l'EECMY seront intéressantes pour l'ensemble de la communauté luthérienne. Le catalogue se compose de deux parties : 1) la correspondance, les imprimés, les cartes, les photographies et les diapositives ; 2) les enregistrements sonores.

Banque de données sur les résolutions adoptées par les organes directeurs de la FLM

Cette banque de données (de 1946 à nos jours) a été constituée à partir de 1985. Après avoir pris sa retraite, Madame Vera Henrich, ancienne membre du personnel de la FLM, s'est attelée à la tâche gigantesque qui consistait à traiter et à introduire toutes les données disponibles. Cette banque de données peut être consultée en fonction du sujet, de la source, de l'année et du lieu de réunion pour tout ce qui concerne les décisions prises par les Assemblées de la FLM, le Comité exécutif, le Conseil etc... Mise à jour chaque année, elle contient 7 500 sujets ; les utilisateurs y ont accès grâce à un mot de passe sur le site Internet MaRS.

Site Internet

On trouve désormais sur le site Internet de la FLM une brève présentation des archives de la FLM. Il est prévu d'en étendre la portée pour tenir compte des recherches en ligne. Peu à peu, des informations sur les archives en matière de publications, de rapports, de circulaires et de matériel audiovisuel seront accessibles en ligne. Un lien informatique direct par e-mail facilite la communication entre les utilisateurs externes et les archives.

Les possibilités offertes par les archives

Les archives de la FLM s'étendent sur quelque 730 mètres linéaires. Elles renferment le compterendu des dernières années de la Convention luthérienne mondiale (de 1945 à 1947) ainsi que l'historique de la FLM depuis 1947. Elles consti-

tuent une documentation sur le travail coordonné par le siège ainsi que les développements enregistrés durant cette période dans les Églises membres et d'autres Églises luthériennes dans le monde. On y trouve par ailleurs des informations sur les organes directeurs de la FLM, de la correspondance, des publications et des rapports de la FLM, des revues, des circulaires, des coupures de journaux, des fichiers contenant des biographies et du matériel audiovisuel sur la FLM. Sont aussi disponibles : une bibliothèque, une salle de lecture, des aides de recherche et des inventaires.

L'avenir des archives de la FLM

On ne pourra créer d'autres bases de données et informatiser la gestion des archives que si les ressources financières et humaines le permettent. Le personnel souhaiterait s'aligner sur les techniques modernes d'archivage utilisées actuellement dans les Églises membres. Il s'efforce de maintenir à jour périodiquement les archives, afin de préserver au mieux l'héritage luthérien pour les futures générations de chercheurs.

Ces dernières années, les visites faites à d'autres archives luthériennes ou en provenance de ces dernières, ainsi que les échanges fréquents d'informations et de matériel ont considérablement amélioré la coopération par-delà les frontières et les continents. Le développement d'Internet devrait encore rapprocher les archives de la FLM des Églises membres et des simples utilisateurs.

